

AGREMENT EN TANT QUE BUREAU CHARGÉ DES ÉTUDES D'INCIDENCES

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Division autorisations et partenariats
Site de TOUR & TAXIS
Avenue du Port 86C – bte 3000
1000 Bruxelles

E-mail : permit_agr@environnement.brussels
Tél. : 02/775.75.44 - tous les jours ouvrables

À quoi sert ce formulaire ?

Ce formulaire vous permet de demander un agrément en tant que personne morale ou personne physique dans la discipline des études d'incidences.

Le chargé d'étude est la personne physique ou morale, publique ou privée, qui réalise l'étude d'incidences (articles 58bis A, 58bis C, 111A et 111 F de l'ordonnance du 29 août 1991 de la planification et de l'urbanisme et aux articles 26 et 42 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relatives aux permis d'environnement).

Vous pouvez télécharger un document « [Procédure](#) » reprenant plus d'information concernant la procédure, les délais et voies de recours sur le site internet de Bruxelles Environnement : www.environnement.brussels.

Contexte juridique

La réglementation en vigueur pour cet agrément en Région de Bruxelles-Capitale est la suivante :

- [Ordonnance](#) du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement (Moniteur Belge du 26/06/1997).
- [Arrêté](#) du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 janvier 1998 relatif à l'agrément du chargé d'étude d'incidences (MB du 3 avril 1998).

Comment introduire votre demande d'agrément ?

- **par mail**
à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,
à l'adresse : permit_agr@environnement.brussels
Les modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la [convention de communication électronique](#).
- **par courrier**
à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,
en **1** exemplaire,
auprès de : BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Division autorisations et partenariats
Site de TOUR & TAXIS
Avenue du Port 86C, bte 3000
1000 Bruxelles

Merci de ne pas agrafer, ni relier vos documents avant envoi ; cela simplifie le traitement de votre demande.



1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1.1. coordonnées du demandeur

Si personne physique :	Si personne morale :
Nom :	Nom :
Prénom :	Forme juridique :
Numéro d'entreprise :	Numéro d'entreprise :

1.2. Données de contact :

Adresse du siège social/domicile

Rue : N° : Boîte :
Code postal : Commune :
Pays :
Tél. : Fax :
E-mail : Site internet :

Ces **coordonnées** seront reprises **par défaut** dans la liste des [bureaux chargés des études d'incidences agréées](#) disponible sur le site internet de Bruxelles Environnement. Si vous souhaitez que des coordonnées différentes y soient affichées, veuillez indiquer lesquelles ci-dessous :

Rue : N° : Boîte :
Code postal : Commune :
Pays :
Tél. : Fax :
E-mail :

Personne de contact avec qui Bruxelles Environnement peut prendre contact dans le cadre de l'agrément.

Nom : Prénom :
Fonction :
Tél. : GSM :
E-mail :

Moyen de communication et adresse de correspondance (veuillez cocher l'option choisie). Si la correspondance dans le cadre de l'agrément doit être envoyée à une adresse différente de l'adresse du siège social/domicile, veuillez l'indiquer ci-dessous.

☐ Par mail

Les modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la [convention de communication électronique](#). Veuillez indiquer **une seule** adresse mail de contact.

Adresse mail :

☐ Par courrier

Rue : N° : Boîte :
Code postal : Commune :
Pays :

1.3. S'il s'agit d'une personne morale : responsables et statuts

1.3.1. Responsables

Veuillez reprendre dans ce tableau la liste des administrateurs, gérants ou toute autre personne pouvant engager la société :

Nom et Prénoms	Fonction



1.3.2. Actes

Annexe 1 à joindre au formulaire (Ne concerne que les actes publiés avant le 1/01/1997 ou qui ne sont pas encore publiés au Moniteur Belge) :

- Copie de l'acte constitutif de la société avec la publication des **statuts** de la personne morale ou copie certifiée conforme de la demande de publication des statuts.
- Copie des **modifications** de cet acte ou d'une version coordonnée (s'il y a lieu).
- Copie du dernier **acte de nomination des administrateurs**, ou copie certifiée conforme de la demande de publication de cet acte.

2. FRAIS DE DOSSIER

Joignez en **annexe 2** une copie de la preuve de paiement des **frais du dossier** de demande d'agrément.

Un droit de dossier est à charge de toute personne physique ou morale qui introduit une demande d'agrément. Le droit de dossier est dû à la date d'introduction de la demande.

Les frais de dossier s'élèvent à :

- € 250 pour une personne morale,
- € 125 pour une personne physique.

Le montant est à verser au compte n° **091-2310961-62** du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, accompagné de la mention « demande d'agrément en tant que bureaux chargés des études d'incidences agréées ».

Pour information :

Code IBAN : BE 510912310961 62 et Code BIC : GKCCBEBB

3. COMPÉTENCES

3.1. Personnes qui exécuteront les missions

3.1.1. Tableau récapitulatif des compétences

Annexe 3 : Relevé de toutes les personnes qui exécuteront les missions pour lesquelles la demande d'agrément est introduite. Ce relevé est établi selon le modèle de fiche technique inséré à la fin du formulaire : **Tableau récapitulatif disponible en annexe de ce formulaire.**

3.1.2. Diplômes et expériences

Annexe 4 : Pour chaque personne reprise dans le relevé demandé en annexe 3 : une note descriptive établissant qu'elle dispose de la connaissance approfondie et de l'expérience mentionnées dans l'annexe 5. Cette note (par exemple, un CV récent, remontant à 3 mois maximum avant la date d'introduction de la demande) contient au moins les renseignements suivants :

- **diplômes et/ou certificats de formation** obtenus, joignez aussi une copie de ces diplômes et/ou certificats ;
- **compétences** : explicitez l'**expérience professionnelle**. Celle-ci doit être d'au moins 3 années en l'absence des diplômes requis. Fournissez un récapitulatif comprenant au minimum les informations suivantes :
 - type de mission réalisée ;
 - date d'exécution de la mission ;
 - adresse du site et nom de la société auditée ;
 - Activité ou affectation de l'établissement.



3.2. Agréments, enregistrements et/ou autorisations équivalents

Références de tout autre agrément, enregistrement ou titres analogues, en ce compris ceux délivrés par d'autres Régions ou d'autres États membres de l'Union européenne.

Administration ou Autorité	Titre de l'agrément/ enregistrement ou titre	Référence	Période de validité

Annexe 5 : joignez les pièces justificatives en FR ou NL.

S'il s'agit d'une traduction, cette dernière doit être certifiée conforme.

3.3. Annexe à joindre au formulaire

Annexe 6 : La liste de références du bureau d'études

3.4. Convention de sous-traitance et qualifications du sous-traitant

Si pour un/ou plusieurs domaine(s) de compétence, le demandeur ne dispose pas des qualifications requises, il peut, moyennant un accord signé, se faire aider par une personne ou société extérieure.

Dans ce cas, le demandeur doit fournir en **annexe 7** :

- une convention de sous-traitance pour ces domaines de compétences spécifiques,
- ainsi que la preuve de la qualification de la personne/société choisie.

4. TECHNIQUES ET MATERIELS UTILISÉS

4.1. Annexes à joindre au formulaire

4.1.1. Méthodologie

Annexe 8 : Une note décrivant brièvement mais en détail la **méthode de travail** pour réaliser les études d'incidences.

4.1.2. Liste du matériel utilisé

Annexe 9 : Décrivez le **matériel** que vous avez à votre disposition et/ou que vous utiliserez dans le cadre de vos missions.

4.1.3. Moyens informatiques

Annexe 10 : Décrivez brièvement les logiciels que vous utiliserez dans le cadre de l'étude d'incidence :

1.



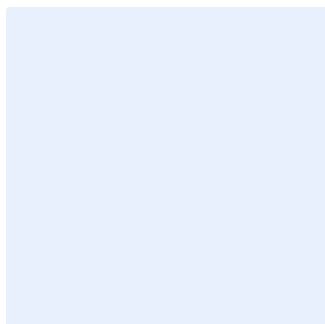
5. DÉCLARATION

Je confirme que les données mentionnées dans le présent formulaire sont correctes.

Date : [Cliquez ici pour entrer une date.](#)

Prénom et nom :

Signature :



6. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE

Veillez à ce que toutes les annexes exigées soient fournies. Les annexes seront numérotées et jointes conformément à la liste ci-dessous (numéro et succession). Veuillez marquer une croix en regard des annexes qui ont été jointes. Si vous ajoutez des annexes supplémentaires, veuillez compléter cette liste.

Merci de ne pas agraffer, ni relier vos documents avant envoi ; cela simplifie le traitement de votre demande.

1	☐	Si personne morale : Copie des statuts <u>ou</u> de la demande de publication des statuts ; Copie des modifications apportées à cet acte <u>ou</u> de sa version coordonnée ; Copie du dernier acte de nomination des administrateurs , ou copie certifiée conforme de la demande de publication de cet acte. (point 1.3.2)
2	☐	Copie de la preuve de paiement des frais de dossier (voir point 2)
3	☐	Répertoire des personnes qui exécuteront les missions pour lesquelles la demande d'agrément est introduite (voir tableau récapitulatif en annexe de ce formulaire). (point 3.1.1)
4	☐	Pour chaque personne physique qui exécutera les missions pour lesquelles la demande d'agrément est introduite : Note descriptive concernant la connaissance approfondie et l'expérience ; Copie des diplômes et/ou certificats de formation (point 3.1.2)
5	☐	Copie d' agréments, d'enregistrements ou de titres analogues (point 3.2)
6	☐	Liste de références du bureau d'études (point 3.3)
7	☐	En cas de sous-traitance (point 3.4) : Convention de sous-traitance ; La preuve de la qualification de la personne/société choisie.
8	☐	Description de la méthodologie de l'audit (point 4.1.1)
9	☐	Énumération du matériel et explication si nécessaire (point 4.1.2)
10	☐	Description des moyens informatiques (point 4.1.3)

Annexes supplémentaires

☐	
--------------------------	--



Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produit des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.

Bruxelles Environnement est soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail à l'adresse permit@environnement.brussels ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).



FORMULAIRE : ANNEXE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE D'AGRÈMENT

1 Personnes qui exécuteront les missions pour lesquelles la demande d'agrément est introduite

Indiquez dans ce **tableau récapitulatif** toutes les personnes (employées par le demandeur de l'agrément ou contractuellement à sa disposition par voie de sous-traitance) qui exécuteront les missions pour lesquelles la demande d'agrément est introduite.

2 Connaissance approfondie

Cochez la ou les discipline(s) dans laquelle la personne possède une connaissance approfondie.

3 Expérience professionnelle

Cochez les personnes disposant d'au moins 3 années d'expérience professionnelle acquise pendant les 5 années précédant la date de la demande d'agrément.

Nom	Prénom	Diplômes et/ou certificats de formation	Forme du contrat(*)	Fonction	Connaissance approfondie en :											
					la santé humaine	la faune et la flore	le sol	l'eau souterraine	l'eau de surface	l'air	L' énergie	le bruit	l'aménagement du territoire, l'urbanisme et le patrimoine immobilier	les domaines socio-économiques	la mobilité	Le climat
					☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

(*) 1- Contrat de travail, 2- indépendant, 3- sous-traitance (mentionnez aussi le nom du sous-traitant)...

